

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Convocation : 21/03/2025

Affichage liste délibérations :

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 31 **SECRÉTAIRE** : Monsieur KHEDDACHE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAHOUK a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENTS

Madame Edwige MOIOLI ; Madame Dounia MEFTAHI

DEL20250327_35

ETAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

RAPPORTEUR : Robert JOUVE

L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que : « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat [...]. Cet état*

est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'ouverture de la Commune. »

Cet état annuel concerne toutes les indemnités de fonction ou toutes autres formes de rémunération ainsi que les avantages en nature perçus par les conseillers municipaux. Les montants doivent être exprimés en euros et en brut, par élu et par mandat / fonction.

En application de cette nouvelle disposition, l'annexe ci-jointe retrace l'ensemble des indemnités perçues par les conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

33 VOIX POUR

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE de l'état des indemnités de toutes natures perçues par les conseillers municipaux établi pour l'année 2024.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Tarik KHEDDACHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 27 MARS 2025 RELATIVE AUX INDEMNITES DES ELUS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Elus	Indemnité de fonction mensuelle brute	Montant brut annuel	Remboursement de frais*	Avantage en nature	Mandat ou fonction
Mohamed BOUDJELLABA	5 003,16 €	60 037,92 €	0	0	Maire
Laurence FRÉTY	1 377,99 €	16 535,88 €	0	0	Adjointe au maire
	2 055,26 €	24 663,12 €	0	0	Elue Métropole de Lyon
	177,99 €	1 601,91 €	0	0	2ème Vice-Présidente du SyGR (perception des indemnités à partir du 01/04/2024)
Foued RAHMOUNI	1 377,99 €	16 535,88 €	0	0	Adjoint au maire
Dalila ALLALI	1 377,99 €	16 535,88 €	0	0	Adjointe au maire
Cyril MATHEY	1 377,99 €	16 535,88 €	0	0	Adjoint au maire
Nabiha LAOUADI	1 377,99 €	16 535,88 €	0	0	Adjointe au maire
Loïc MEZIK	1 377,99 €	16 535,88 €	0	0	Adjoint au maire
Francoise BATUT	1 377,99 €	16 535,88 €	0	0	Adjointe au maire
Azdine MERMOURI	1 377,99 €	16 535,88 €	0	0	Adjoint au maire
Solange FORNENGO	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseillère municipale déléguée
Martine SYLVESTRE	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseillère municipale déléguée
Robert JOUVE	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseiller municipal délégué
Jean-Pierre GUENON	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseiller municipal délégué
Josiane BONNET	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseillère municipale déléguée
Delphine PAILLOT	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseillère municipale déléguée
Jean-Yves CABALLERO	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseiller municipal délégué
Isabelle FERNANDES	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseillère municipale déléguée
Tarik KHEDDACHE	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseiller municipal délégué
Florence MERIDJI	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseillère municipale déléguée
Sabine RUTON	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseillère municipale déléguée
Benjamin ALLIGANT	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseiller municipal délégué
Gregory D'ANGELO	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseiller municipal délégué
Zafer DEMIRAL	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseillère municipale déléguée
Gaël BON	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseiller municipal délégué

Thomas KUNESCH	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseiller municipal délégué
Alipio VITORIO	0	0	0	0	Conseiller municipal délégué
	177,99 €	2 135,88 €	0	0	1er Vice-Président du SyGR
Dounia BOUHHEBAL	234,93 €	2 819,16 €	0	0	Conseillère municipale déléguée
Sonia BRAHMI	0	0	0	0	Conseillère municipale
Nathalie BODARD	0	0	0	0	Conseillère municipale
Hocine HAOUES	0	0	0	0	Conseiller municipal
Yamina KAHOUL	0	0	0	0	Conseillère municipale
Edwige MOIOLI	0	0	0	0	Conseillère municipale
Fabrice RIVA	0	0	0	0	Conseiller municipal
Ali SEMARI	0	0	0	0	Conseiller municipal
Abdel YOUSFI	0	0	0	0	Conseiller municipal

* Montant brut en euros

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327_35-DE